

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO



Conseiller en inclusion
N° de tél. : 416 586-5823
Courriel : accessibility@rom.on.ca

Introduction

Les musées du monde entier sont des institutions sociales au cœur de la vie citoyenne qui encouragent l'éducation et le débat public sur de nombreux sujets. Grâce à sa collection de six millions d'objets et à ses initiatives mondiales de recherche et de conservation, le ROM offre à ses publics, dont les étudiants et étudiantes, d'extraordinaires expériences dans les secteurs de l'art, de la culture et de la nature.

Le ROM, lieu d'émerveillement et de découverte, favorise l'exploration et forge des liens durables avec le public aussi bien sur place qu'en ligne. Chaque personne y trouve son compte, peu importe son âge, ses origines, ses intérêts ou ses capacités physiques.

Tout le monde devrait pouvoir en profiter. Dans son plan stratégique, le ROM priorise l'engagement communautaire, l'accès universel et l'apprentissage permanent. Il a inscrit l'accès à ses recherches, à ses collections, à ses expositions, à ses programmes et à ses services parmi ses responsabilités principales, et il s'efforce d'éliminer les obstacles freinant la participation en permettant à divers publics d'accéder au Musée.

Le ROM s'est engagé à satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), y compris aux modifications futures des lois. Il propose à tous les visiteurs les plus hautes normes d'accessibilité et s'efforce de créer des expériences novatrices exceptionnelles dépassant leurs attentes. Fort de cet engagement, le ROM examinera et mettra à jour son plan pluriannuel d'accessibilité avant chaque date de production de rapport prévue par la LAPHO, ou aux cinq ans, selon la période la plus brève. Les prochains examens du plan pluriannuel d'accessibilité auront lieu en 2020 et en 2023.

Grâce à l'extraordinaire soutien de nos donateurs et donatrices, commanditaires, employés et bénévoles, nous avons amélioré l'accès au Musée de diverses façons :

- Nous avons remplacé l'ancien comité consultatif sur l'accessibilité par un Comité consultatif sur la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, pour mieux comprendre les besoins de la collectivité et d'adapter les expériences à

l'échelle individuelle. Ce comité réunit des représentants et représentantes des personnes sourdes et malentendantes, des personnes ayant des troubles de développement et de l'apprentissage ainsi que des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou ayant des problèmes de santé mentale.

- Nous continuons d'élaborer une stratégie sur la diversité et l'inclusion qui permettra au ROM de cerner et de surmonter les obstacles systémiques; de créer des politiques, des pratiques, des procédures, des programmes et des services répondant aux divers besoins de notre clientèle; et d'attirer et de retenir du personnel qualifié et talentueux travaillant ensemble et avec les collectivités, dans un climat marqué par l'inclusion et le respect.
- Nous avons donné la priorité à la conception de galeries accessibles comprenant des éléments tels que des reproductions tactiles et des étiquettes en braille; nous avons grossi les caractères et amélioré l'accès numérique aux collections.
- Le ROM offre aussi diverses ressources supplémentaires dont des vidéos sous-titrées en français et en anglais, des audioguides, des fauteuils roulants gratuits et des plans d'étage grand format. ^[L]_[SEP]
- Les initiatives primées du Musée, fondées sur des technologies novatrices, des partenariats, des visites guidées, des expositions et des programmes avant-gardistes, améliorent l'expérience des visiteurs handicapés. Ainsi, le ROM a entre autres offert la première visite guidée au Canada destinée à des personnes sourdes et aveugles; des audiodescriptions; des programmes d'interprétation en langue des signes américaine (ASL); des livres tactiles ayant reçu des prix sur la scène internationale; et des visites guidées pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

^[L]_[SEP]

En partenariat avec divers groupes et organismes communautaires, nous entendons continuer d'enrichir sans cesse nos relations avec nos nombreux amis, champions, partisans et partenaires. Nous utiliserons leur leadership pour améliorer nos activités et leur accessibilité, ainsi que la vie artistique, culturelle et sociale de Toronto, et afin d'offrir des expériences à tous et à toutes.

Distinctions et prix récents ^[L]_[SEP]

L'accessibilité est au cœur des valeurs et principes fondamentaux du ROM. Le

Musée a reçu les prix suivants en reconnaissance de sa contribution à un Ontario sans obstacle :

- Prix du tourisme accessible de l'Association de l'industrie touristique de l'Ontario (2015)
- Prix Best of Canada pour l'accessibilité des toilettes du Hall Samuel Galerie Currelly, décerné par Canadian Interiors
- Mention du livre tactile *Water* comme ouvrage exceptionnel destiné aux jeunes handicapés dans les catalogues de 2011 et de 2013 de l'Union internationale pour les livres de jeunesse
- Prix ontarien de l'accessibilité d'Excellence Canada (2012)
- Prix de la fonction publique de la Canadian Foundation for Physically Disabled Persons (2012)
- Prix Access Equity & Human Rights de la Ville de Toronto – Prix d'accessibilité en matière de handicap (2008) ^[L]_[SEP]

Première partie : Rapport sur les mesures prises

1. Accessibilité et normes de service à la clientèle

Pour remplir les critères de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et ses normes de service à la clientèle, Le ROM a réexaminé ses politiques, ses pratiques, ses services, ses programmes, sa sensibilisation et son infrastructure. En 2009, il a effectué une analyse des lacunes afin d'identifier les obstacles actuels ou futurs à l'accessibilité, fixant des objectifs et des priorités et vérifiant les changements.

Le rapport produit par suite de cette analyse recommande principalement que des équipes opérationnelles participent aux activités de planification de l'accessibilité à long terme.

Le ROM a donc apporté des modifications à sa politique d'accès public et à ses pratiques de gestion concernant son plan d'accessibilité destiné aux personnes handicapées, confirmant ainsi son engagement à faciliter l'accès à tous et à toutes, et à se conformer à la LAPHO. En outre, le Musée a produit un ensemble de [documents de synthèse](#) informant le grand public de ses politiques, de ses pratiques et de ses procédures en matière de services fournis aux personnes handicapées.

Le ROM s'assure également de fournir un service à la clientèle accessible aux visiteurs handicapés grâce aux mesures suivantes :

- Les visiteurs peuvent utiliser leurs propres appareils fonctionnels pour accéder aux programmes et aux services du ROM.
- Des appareils fonctionnels sont offerts sur place et le personnel a appris à les utiliser. [L] [SEP]
- Le ROM accepte les animaux d'assistance dans les espaces ouverts aux visiteurs. [L] [SEP]
- Les accompagnateurs et accompagnatrices des personnes handicapées sont admis sans frais au Musée. [L] [SEP]
- Les interruptions temporaires de service ou l'inaccessibilité des aménagements offerts aux visiteurs handicapés sont affichées dans les salles ou sur le site Web du ROM. [L] [SEP]
- Les visiteurs peuvent nous faire part de leurs commentaires par téléphone, par TTY, par courriel, à partir des réseaux sociaux, par télécopieur ou en personne. [L] [SEP]

[L] [SEP] 1.1. Formation à l'accessibilité

En 2009, 2010 et 2015, Christine Karcza Consulting a offert au Musée une formation formelle sur l'accessibilité. Le personnel de première ligne et des bénévoles de tous les services ainsi que la haute direction et les membres du conseil d'administration y ont participé. La formation de 2015 a porté sur les sections de la LAPHO et du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées

(RNI) se rapportant aux personnes handicapées. En 2017, tous les employés rémunérés ont reçu une formation sur les éléments du RNI et de la LAPHO, ainsi que sur le projet de loi n° 132 (Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels). Les bénévoles suivront cette formation en 2018.

Actuellement, la formation dispensée aux nouveaux employés et bénévoles est fonction de leurs tâches. On a mis sur pied divers modules ou séances pour combler les besoins en formation de chaque équipe du ROM. Les pratiques d'orientation des employés du ROM tiennent compte des exigences en formation issues des normes d'accessibilité en matière de service à la clientèle, en vertu de la liste de contrôle d'orientation des nouveaux employés et des bénévoles applicable aux directeurs et aux gestionnaires. La plupart des employés et des bénévoles suivent en ligne le module intitulé Service-Abilité : Renouvellement des services à la clientèle en Ontario, offert par le ministère ontarien des Services sociaux et communautaires et par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

Le ROM offre aussi à son personnel et aux bénévoles une formation sur les sections des lois ontariennes sur l'accessibilité et le Code des droits de la personne à l'égard des personnes handicapées en lien avec la politique du ROM et sa pratique de gestion sur l'abus, le harcèlement et la discrimination en milieu de travail.

Le ROM a également participé aux formations suivantes :

- En 2013, les bénévoles du ROM appuyant les expériences de formation ont assisté à une séance d'une demi-journée sur la sensibilisation à l'inclusion et l'accessibilité.
- En juin 2015, le ROM a tenu une séance de formation d'une demi-journée sur l'accessibilité et l'inclusion, présentée à l'équipe d'accessibilité du ministère des Transports. [L] [SEP]
- En 2017, le ROM a mis gratuitement à la disposition de son personnel un cours en ligne sur le respect en milieu de travail. [L] [SEP]

2. Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées

2.1. Information sur le plan d'urgence

L'équipe de sécurité du ROM est responsable de la sécurité et de la protection physique des biens physiques du ROM, comme l'édifice et son contenu, ainsi que de la sécurité et de la protection du personnel, des bénévoles et des visiteurs. Le ROM a mis en œuvre un plan complet d'intervention d'urgence et fournit, à la demande des visiteurs et dans un format accessible, l'information publique sur le plan d'urgence.

Tous les employés rémunérés ont reçu une copie du Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels.

2.2. Approvisionnement

Le ROM tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il décide de faire un achat, dont la qualité, le coût et les retombées environnementales. Il a ajouté à cette liste l'accessibilité afin de devenir plus accueillant et inclusif pour le public, le personnel et les bénévoles.

Le ROM a examiné ses documents et gabarits sur l'approvisionnement, et il a élaboré un ensemble de lignes directrices sur la formulation relative à l'accessibilité dans les documents utilisés pour l'approvisionnement. Ainsi, les exigences en matière d'accessibilité sont comprises dans le processus d'approvisionnement du ROM. Lorsqu'il achète des biens, des services et des installations, le ROM inclut des critères et des caractéristiques d'accessibilité. Le cas échéant, les documents d'approvisionnement précisent les critères d'accessibilité à remplir et les lignes directrices servant à évaluer les offres, compte tenu de ces critères. Lorsque le Musée ne peut intégrer des critères et caractéristiques d'accessibilité à son offre ou à sa demande, le directeur de l'approvisionnement et de l'administration fournit une explication par écrit, sur demande.

En outre, le ROM a élaboré un ensemble de normes d'accessibilité pour les kiosques en libre-service et les dispositifs interactifs, qui tiennent compte des

besoins des personnes handicapées.

3. Information et communication

3.1. Rétroaction du ROM

Le ROM propose un processus de rétroaction qui tient compte des préférences de communication et des divers besoins des visiteurs. Pour obtenir de l'information sur la façon de faire parvenir des commentaires au ROM, consultez le processus de rétroaction du ROM (en anglais) ou la page [Contactez-nous](#) sur notre site Web.

S'étant engagé à embaucher des personnes handicapées pour faire des recommandations et élaborer des stratégies afin d'éliminer les obstacles, le Musée a créé le Comité sur la diversité et l'inclusion, ancien comité consultatif sur l'accessibilité, qui l'aide depuis 2006 en lui faisant des recommandations sur les pratiques d'accessibilité et d'inclusion utilisées dans le cadre des expositions, des programmes et des services actuels ou futurs.

3.2. Site Web accessible

En 2012, le ROM a créé et lancé un nouveau site Web accessible, qui compte parmi ses objectifs clés. Pendant la planification, l'équipe de projet a travaillé avec le Centre canadien Helen Keller pour mieux comprendre le fonctionnement des technologies d'aide et certaines frustrations que vivent les visiteurs utilisant ces outils. Cette expérience illustre clairement les principes de l'accès en ligne et aide le personnel à les intégrer au site Web en construction.

L'équipe de projet s'est servie des directives sur l'accessibilité du contenu Web (WCAG) pour déterminer et créer le contenu, le design et les normes du nouveau site Web. Voici quelques résultats :

- Le site Web du ROM répond aux normes de niveau A des WCAG 2.0, ce qui rend le site pleinement accessible aux visiteurs utilisant un lecteur d'écran.

- Le contenu textuel est rédigé pour être lisible et compréhensible, et le Musée continue d'évaluer et de mettre à jour le contenu archivé en fonction de cet objectif. [L] [SEP]
- Le nouveau site Web permet au ROM de mieux communiquer avec un public élargi à partir d'images, de vidéos et de documents audio. Cette stratégie vise les visiteurs ayant un bas niveau d'alphabétisation. [L] [SEP]
- Toutes les images affichées sur le site s'accompagnent d'une description textuelle du contenu visuel. Les visiteurs vivant avec une perte de vision qui utilisent un lecteur d'écran peuvent se servir du texte pour accéder à l'information contenue dans l'image.
- La structure Web permet aux visiteurs utilisant un lecteur d'écran de consulter les informations l'une après l'autre. Ce changement a été effectué à l'étape de la programmation. De plus, toutes les couleurs du site ont été choisies en fonction des contrastes, ce qui permet aux visiteurs daltoniens ou ayant une basse vision de voir le contenu.

3.3. Formats accessibles et supports à la communication

Le ROM a entrepris les démarches suivantes pour s'assurer que toute information publique est accessible sur demande depuis le 1^{er} janvier 2015 :

Programmes et activités

- Fournir sur demande une interprétation en langue des signes américaine (ASL), avec préavis d'au moins trois semaines pour toutes les conférences et les programmes éducatifs.
- Prévoir l'interprétation en ASL dans certaines Conférences du ROM, dans le cadre de la planification d'expositions spéciales. [L] [SEP]
- Réviser les contrats des conférenciers et conférencières pour y décrire l'engagement qu'a pris le ROM de se conformer au RNI et expliquer les responsabilités du conférencier en faveur de l'engagement du ROM.
- Fournir des aides de suppléance à l'audition dans toutes les conférences du ROM et les programmes pour adulte. [L] [SEP]

- Fournir des enregistrements sonores de conférences, sur demande. [L] [SEP]
- Prévenir sur le site Web les visiteurs que des supports de communication sont offerts dans le cadre de tous les programmes spéciaux payants qui exigent une réservation.

Contenu des expositions et des galeries

- Intégrer l'accessibilité à toutes les étapes de planification des expositions et des galeries.
- Embaucher des personnes handicapées au Comité sur la diversité et l'inclusion du ROM pour faire des recommandations et élaborer des stratégies visant à éliminer les obstacles. [L] [SEP]
- Prévoir des sous-titres en français et en anglais dans toutes les vidéos présentées dans les salles et les expositions. [L] [SEP]
- Fournir des audiodescriptions pour certaines expositions temporaires. [L] [SEP]
- Si possible, intégrer des éléments technologiques pour améliorer l'accès aux galeries et aux expositions. [L] [SEP]
- Permettre l'exploration par le toucher dans les salles et les expositions en intégrant des objets tactiles et davantage d'occasions de découvertes éducatives dans tout le Musée. [L] [SEP]
- Fournir des livres tactiles en braille, des dessins en relief et des impressions en gros caractères dans certaines galeries et expositions. [L] [SEP]
- Offrir en ASL des vidéos et des balados illustrant les projets de recherche au Musée et ses collections. [L] [SEP]
- Offrir, selon les ressources, une gamme de programmes qui permettent aux visiteurs ayant des capacités et des besoins différents d'accéder à l'information. [L] [SEP]
- Sur demande, coordonner l'offre de formats accessibles et de supports à la

communication avec le conseiller en inclusion. [L] [SEP]

Relations avec les visiteurs et le public

- Offrir une formation aux nouveaux employés et aux bénévoles sur la façon d’interagir et de communiquer avec les visiteurs en tenant compte de leurs handicaps.
- Informer les visiteurs de l’offre de formats accessibles et de supports à la communication. [L] [SEP]
- À la billetterie, fournir un système Ubi Duo, technologie de suppléance à la communication, qui permet à une personne sourde de communiquer avec le personnel du Musée en temps réel et en face à face. [L] [SEP]
- À la billetterie, fournir un système en boucle d’induction pour permettre aux visiteurs qui portent des prothèses auditives de communiquer avec notre personnel. [L] [SEP]
- Fournir aux visiteurs les guides et plans d’étage en gros caractères offerts sur le site Web du Musée à la page portant sur l’accessibilité. Ces guides peuvent aussi être remis à la billetterie.
- Proposer un plan d’étage favorisant la mobilité, offert sur le site Web du Musée à la page portant sur l’accessibilité. [L] [SEP]

4. Emploi

Le ROM adhère au principe d’intégration et d’égalité des chances. En recourant à des pratiques d’emploi équitables et accessibles, il respecte les normes établies par la *Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario* (LAPHO). Le ROM, modèle de longue date de l’esprit du *Code des droits de la personne* de l’Ontario, a élaboré et mis en œuvre des politiques d’adaptation et assure à tous et à toutes un environnement non discriminatoire et sans harcèlement.

Le ROM a entrepris les démarches suivantes pour aviser le public et le personnel que, sur demande, il peut répondre aux besoins des personnes handicapées pendant le recrutement et l'évaluation :

- Inclure l'énoncé du ROM dans lequel il s'engage à recourir à des pratiques d'emploi équitables et accessibles dans toutes les offres d'emplois. Cet énoncé précise que sur demande, le ROM peut répondre aux besoins des candidats et candidates handicapés.
- Aviser les candidats invités à une entrevue et se trouvant à une autre étape du processus de sélection que des adaptations sont possibles sur demande. [L] [SEP]
- Examiner le modèle écrit de la lettre avisant les candidates et candidats retenus que des adaptations sont possibles pour les employés handicapés. [L] [SEP]
- Revoir les pratiques de gestion des ressources humaines, documenter les pratiques d'accessibilité pendant le recrutement, la sélection et l'orientation.

Le ROM a entrepris les démarches suivantes pour élaborer et mettre en place des programmes d'adaptation individuels et un protocole de retour au travail des employés qui se sont absentés pour cause d'invalidité [L] [SEP]

- Au besoin, élaborer des plans d'intervention d'urgence en milieu de travail pour les employés handicapés.
- Le processus d'embauche et d'orientation des nouveaux employés comprend la préparation d'un plan individuel d'intervention d'urgence en milieu de travail. [L] [SEP]
- Le ROM s'est engagé à aider chaque membre du personnel à réaliser son plein potentiel en tant qu'employé à la fois productif et apportant sa contribution au Musée. Le ROM dispose ainsi d'un processus d'adaptation complet destiné aux employés handicapés. [L] [SEP]
- Le ROM s'est engagé à répondre aux besoins des employés qui ont un

handicap temporaire ou permanent en leur offrant des adaptations. Son programme d'adaptation et de gestion de l'incapacité précise toutes les étapes nécessaires pour soutenir un employé reprenant le travail après une absence pour cause d'invalidité. [L] [SEP]

- Le service des Ressources humaines offre aux gestionnaires des modules de formation et des séances d'information afin qu'ils se conforment aux normes concernant les employés. [L] [SEP]

5. Conception des espaces publics

5.1. Entretien préventif et entretien d'urgence

Entretien préventif

Le personnel du ROM vérifie régulièrement les principales et essentielles infrastructures pour s'assurer du fonctionnement optimal des systèmes. Chaque jour, l'équipe de sécurité inspecte les éléments accessibles et fait des essais de fonctionnement avant l'ouverture du Musée. Tout problème ou préoccupation est signalé à l'équipe des installations qui prend des mesures immédiates ou poursuit l'examen (par ex. en faisant appel à un expert qui aide à poser un diagnostic et à déterminer les étapes suivantes).

Le ROM dispose d'ententes permanentes avec des entrepreneurs externes qui s'occupent d'éléments accessibles essentiels, tels les ascenseurs, et s'appuie sur les vérifications d'usage afin de conserver ses systèmes en bon état de fonctionnement.

Entretien d'urgence

L'équipe chargée des installations au ROM conserve une liste de projets d'infrastructure clés et choisit ceux qui recevront des fonds d'immobilisations annuels de la Province destinés à la réparation et à la remise en état.

Si un système, devenu défectueux, nécessitait une réparation immédiate sans qu'il y ait les fonds nécessaires, l'équipe des installations communiquera avec la Province (ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport) soit pour débloquer

des fonds d'immobilisations existants et les réaffecter, soit pour déposer une demande de fonds d'urgence en sus du financement actuel.

5.2. Interruptions temporaires

Afin d'offrir un environnement sécuritaire et accessible, le ROM informe les visiteurs des services qui leur sont accessibles. Advenant une interruption de service, le ROM prendra immédiatement les mesures suivantes :

- Il utilisera son site Web pour prévenir les visiteurs.
- Il mettra le tableau à jour pour y afficher un avis d'interruption.
- Il affichera des avis d'interruption dans le Musée.
- Les avis seront placés dans des endroits pertinents et visibles.
- Il expliquera la nature et les motifs de l'interruption de service.
- Il prévoira la durée de l'interruption et en informera les visiteurs.
- Il fournira des services ou des installations de rechange pendant la durée de l'interruption.

Deuxième partie : Stratégies et mesures prévues d'ici 2025

1. Accessibilité et normes de service à la clientèle

En 2016, le ROM s'est attaché à renforcer ses pratiques internes pour s'assurer d'être un modèle d'accessibilité. Afin d'évaluer ses progrès et pratiques actuelles et d'établir un parcours lui permettant d'atteindre ses objectifs de 2021 et de 2025, le ROM effectuera une vérification des questions relatives à l'inclusion.

1.1. Formation à l'accessibilité

Le ROM se prépare à passer à l'étape suivante comme chef de file en visant l'inclusion intersectorielle. Le Comité sur la diversité et l'inclusion du ROM a fini d'évaluer les compétences de ses membres et participera à une formation sur le perfectionnement professionnel axée sur les lacunes cernées, afin de renforcer les capacités des membres du Comité et d'élargir les objectifs d'inclusion.

2. Information et communication

Le ROM ajustera son site Web et ses contenus afin qu'ils répondent aux normes de niveau AA des W3C WCAG 2.0 d'ici janvier 2021. Il prendra entre autres les initiatives suivantes pour accroître l'accessibilité du site Web et de l'information publique :

- Offrir aux administrateurs du site Web du ROM des ateliers de formation afin de remplacer progressivement les PDF affichés en français et en anglais par des versions uniquement textuelles.
- Offrir à l'équipe de design une formation en ligne sur la façon de rendre un PDF accessible. [L] [SEP]
- Lorsque des PDF sont trop complexes pour être convertis en version textuelle et conserver le même sens, ou lorsqu'il ne convient pas de créer deux documents distincts, le ROM prévoira dès l'origine un PDF accessible. [L] [SEP]

3. Emploi [L] [SEP]

Le ROM examine sa gestion du rendement, le cheminement professionnel et ses pratiques de réaffectation afin de tenir compte, dans ce cadre, des besoins d'accessibilité des employés handicapés.

4. Conception des espaces publics [L] [SEP]

Le ROM répondra aux normes d'accessibilité visant les espaces publics lorsqu'il construira des espaces publics ou y apportera d'importantes modifications, notamment en prenant les mesures suivantes :

- Il fournira au moins un comptoir de services comportant une aide à la mobilité pour chaque type de service offert. La signalisation doit clairement indiquer où se trouve le comptoir accessible.
- Il s'assurera que les visiteurs peuvent repérer à l'aide d'une canne la signalisation indiquant où faire la queue, et que cette signalisation permet le passage et la rotation d'aides à la mobilité et d'appareils fonctionnels. [SEP]
- Il offrira des aires d'attentes où les sièges sont fixés au sol. Au moins 3 pour cent des nouveaux sièges doivent être accessibles.

[SEP] **Résumé des révisions :** [SEP]

2013 Version originale

Janvier 2016 Mise à jour

Décembre 2017 Mise à jour

Pour nous joindre :

Pour obtenir plus d'informations sur ce plan d'accessibilité, communiquez avec **le conseiller en inclusion** :

N° de tél. : 416 586-5823

N° de téléc. : 416 586-5504

Courriel : accessibility@rom.on.ca

Des formats accessibles de ce document sont offerts gratuitement sur demande.